

**DA 068 – 21.02**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 9 mars 2021**

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder à la réfection du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du 10 février 2021 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité,

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 600'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

